



RÉUNION DE BUREAU du 14 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Les membres du bureau de St-Simon Environnement vous souhaitent une très bonne année 2019 pour vous et vos proches.

Pour le quartier, nous allons souhaiter la préservation du cadre de vie et de la nature en ville qui ne peut passer que par la limitation des programmes de logements collectifs, la sécurisation de la voirie, la construction de la Voie du Canal de St-Martory, la création d'équipements publics à la hauteur du nombre d'habitants, un lieu de rencontre pour les jeunes, un restaurant seniors, un gymnase.

Le début d'année est aussi le moment du renouvellement des cotisations. Le tarif est toujours de 10€ par famille. Si vous souhaitez soutenir notre action de défense du quartier, vous trouverez un bulletin d'adhésion à la fin de ce journal.

Retrouvez les précédents bulletins et documents sur le quartier sur notre site : <http://www.saint-simon-environnement.org>

Thierry BARBERO, président de SSE

Convocation à l'Assemblée Générale du 18 mars

L'assemblée générale de St-Simon Environnement se tiendra le lundi 18 mars à 18h à la salle associative, place de l'église.

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2018
- Rapport financier 2018
- Élection du Bureau de l'association
- Perspectives 2019
- Questions diverses

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles du bureau de St-Simon Environnement, merci de manifester votre intérêt par mail à l'adresse : stsimon.env@wanadoo.fr.

Urbanisation

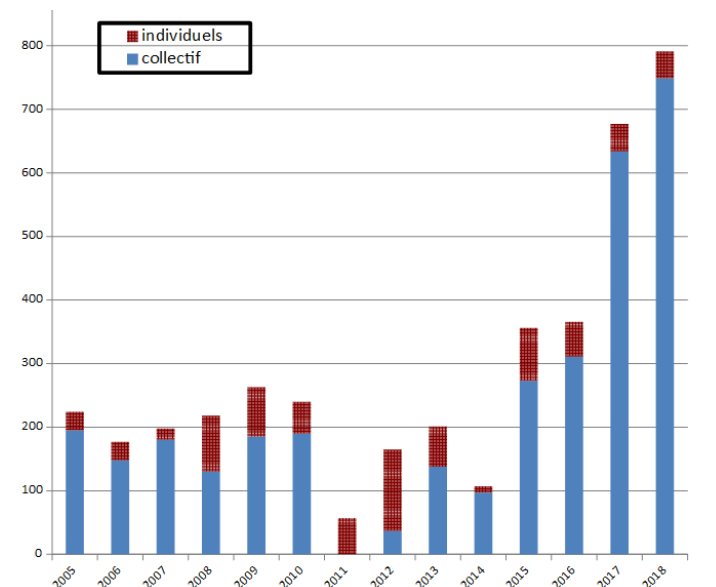
791 : c'est le nombre de logements accordés cette année à St-Simon.

Même si dans ce chiffre sont inclus les 552 logements de Vinci sur les terrains de NXP dont la construction s'étalera sur 3 ou 4 ans, au final ce seront des milliers de nouveaux arrivants qui vont habiter à St-Simon.

Il ne faut pas oublier non plus que le secteur de Guilhermy n'a pas non plus terminé sa croissance.

Actuellement de 13 000 habitants environ, la population de St-Simon devrait arriver à 15 000 en 2020, soit un doublement par rapport à 2009 !

Nous ne pouvons malheureusement que déplorer le manque d'anticipation en terme d'équipements publics et la faiblesse des budgets alloués à St-Simon pour rattraper son retard.



Rencontre avec M. Moudenc

Le 16 janvier, dans le cadre de la traditionnelle visite de quartier du Maire, nous avons pu échanger directement sur les problématiques actuelles du quartier.

M. Moudenc nous a écoutés, mais ne s'est pas engagé sur des réponses concrètes.

Voici les thèmes sur lesquels nous avons insisté :

1) L'ajout de 6 classes prévu au 1er septembre à l'école **Paul Bert** en réduisant le terrain de basket et les espaces communs de l'école. Nous avons insisté sur les conséquences aussi bien pour les enfants qui devront par exemple se restaurer en 3 services de cantine, mais aussi sur tout le centre du quartier qui ne pourra pas absorber 200 voitures supplémentaires aux heures de rentrées et sorties.

Cette solution "provisoire" est présentée par l'adjointe à l'éducation comme la seule solution du fait de l'absence de terrain disponible d'au moins 6 000 m², nécessaire à la création d'une école.

Nous avons rappelé au Maire que la mairie a eu plusieurs fois l'occasion de préempter des terrains de cette taille pour construire l'école, mais qu'elle a laissé les promoteurs y construire des logements.

M. Moudenc a réaffirmé sa priorité qu'est l'éducation et s'est montré assez concerné par le problème.

Il a donné des consignes pour que le service de l'urbanisme étudie rapidement les possibilités d'achat des grands terrains qui pourraient être disponibles.

Il doit en rester à peine 2 ou 3 dans le centre et il faut faire vite car les promoteurs les connaissent aussi.

2) Comme les années passées, nous lui avons remis la courbe des permis accordés, mise à jour avec les chiffres de 2018.

3) **Manque d'équipements publics** : nous avons une fois de plus reparlé du gymnase qui était sa seule promesse écrite de réalisation d'équipement public pour le quartier lors de la campagne de 2014. Il nous a répondu que la mutualisation des équipements avec d'autres quartiers ne le choquait pas.

Mais lorsqu'un engagement est pris lors d'une campagne, on s'engage devant les habitants. Nous ne pouvons nous satisfaire d'envoyer les enfants de St-Simon à Cugnax ou Tournefeuille pour pratiquer un sport.

Nous avons également souligné l'absence de structure pour offrir des activités aux jeunes, contrairement à ce qui existe dans d'autres quartiers.

4) **Piste cyclable Liffard-Eisenhower** : nous avons dénoncé l'inertie de la mairie pour la réalisation de cet équipement de sécurité annoncé pourtant depuis 2014. Les services techniques ont avancé 2020 pour sa réalisation.

5) 77 rue Réguelongue

Nous avons interpellé le maire sur la situation de la rue Réguelongue au niveau du chantier du N°77.

Le promoteur a installé un Algeco non autorisé sur la voie publique, alors qu'il s'était engagé à réaliser les travaux uniquement à partir de sa parcelle.

Ce n'est pas acceptable quand on connaît les difficultés habituelles pour circuler dans cette rue ou emprunter les trottoirs.

La mairie devait envoyer la police municipale, mais la structure est toujours en place.

Quant à la grue, elle devait être placée dans la cour de l'immeuble et elle est en limite du trottoir.



Incinérateur

M. Moudenc a annoncé au cours de la cérémonie des vœux que les économies réalisées suite à la modification du nombre de ramassages hebdomadaire des ordures seraient réinvestis pour moderniser l'incinérateur.

Il faut savoir que si des travaux étaient réalisés au niveau de l'usine d'incinération, celle-ci pourrait se conformer à des normes de rejets plus sévères.

Nous avons demandé ces modifications et nous attendons maintenant de voir la concrétisation de cette annonce.

Urbanisme et constructions

Nous avons participé à une réunion avec le Directeur de l'urbanisme à la Métropole.

Le PLUi-H sera voté lors du Conseil Métropolitain du 13 avril, pour une mise en application au plus tard en juin 2019, une fois passée la phase du contrôle de légalité par la préfecture.

Les dernières demandes de modifications sur le projet ont été tranchées et les 37 communes de la Métropole vont émettre un avis en Conseil municipal entre le 21 janvier et le 21 mars.

Toutes les réserves de la commission d'enquête ne seront pas suivies, en particulier celles concernant les Espaces Verts Protégés, qui ont été jugés au cas par cas.

Nous espérons que ce nouveau plan d'urbanisme va modérer les appétits des promoteurs sur le quartier.

10 impasse Liffard : la mairie a accordé à Urbis un permis pour 24 logements sur une parcelle occupée actuellement par une maison qui est pourtant loin d'être en ruine. Une fois de plus, on détruit une habitation récente pour entasser des gens dans des constructions dont le "caractère toulousain" nous a échappé.
Conséquence imprévue de ce projet : la mairie va ouvrir l'accès à cette résidence à partir de la rue Sanchez en déplaçant les blocs de béton qui bloquaient le raccordement à l'impasse Liffard.



27 ch du Renard : le promoteur a obtenu le permis modificatif qui prévoit la suppression des fenêtres du 2ème étage des façades est et sud, ce qui devrait limiter les vues chez les riverains du projet.

Projet Vinci sur les terrains de NXP

Le 25 janvier, nous avons été reçus par les responsables du projet de Vinci sur les terrains de NXP.

Les 552 logements demandés ont été accordés par la mairie en décembre.

La réalisation sera étalée en plusieurs tranches sur 3 ou 4 ans, les premiers travaux devant démarrer en 2019 sur la partie correspondant aux terrains de sport actuels.

Une réunion publique va être organisée par Vinci afin de présenter le projet aux habitants du quartier et de recevoir leurs remarques.

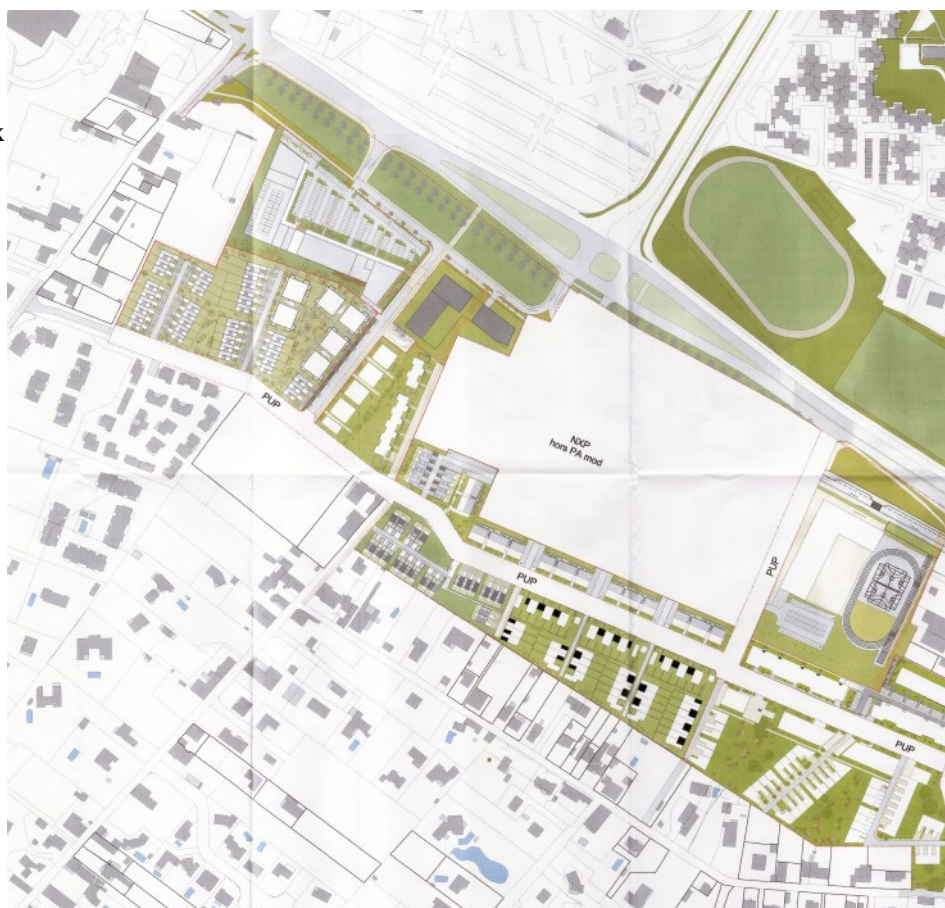
Pour notre part, nous avons demandé une augmentation sensible de la taille de l'aire de jeux pour enfants qui est nettement insuffisante à l'échelle d'un tel nombre de logements.

Nous avons demandé également que les façades jouxtant les propriétés voisines soient réétudiées afin de mieux s'intégrer aux constructions existantes.

Enfin, le pourcentage de logements locatifs sociaux devrait passer de 35% à 25%.

Le promoteur prendra contact avec tous les riverains du projet afin de faire un état des lieux des clôtures.

Elles seront remplacées aux frais du promoteur.



Réunion publique le 8 janvier 2019 sur la TAM

Sacha Briand, adjoint aux finances de la mairie et de la Métropole est venu répondre aux questions des habitants sur le dossier de la Taxe d'Aménagement Majorée.

Initialement, Mme Laigneau, adjointe à l'urbanisme, devait participer à la réunion pour évoquer le thème de la densification douce (Bimby), mais elle s'est finalement désistée. Une réunion spécifique sur le sujet a été annoncée par M. Pagnucco, sans que nous ayons pour l'instant de date à vous annoncer.

Nous avons appris que 2,8 millions d'euros de Taxe d'Aménagement Majorée vont revenir en 2019 au pôle territorial chargé de réaliser les travaux de voirie. Quel sera leur usage ? Cela n'a pas été indiqué.

Nous avons eu confirmation de la suppression de la Taxe d'Aménagement pour la construction des abris de jardin de moins de 20 m² à compter du 1er janvier 2019.

M. Briand a surtout justifié la Taxe d'Aménagement Majorée par la création de l'école Guilhermy, sans convaincre grand monde. Il a reconnu que la délibération qui a instauré cette taxe en 2011 n'était pas un modèle du genre, mais à la question de sa suppression, il n'a pas voulu apporter de réponse.

Nous avons demandé que soit étudiée l'option prise par la commune de Blagnac qui consiste à appliquer la même taxe sur toute la commune, au lieu de surtaxer 6 quartiers de Toulouse, dont St-Simon.

Déplacements

Bonne nouvelle : l'arrêt du bus 87 a retrouvé sa place à la sortie du métro Basso-Cambo.

Un grand merci à tous ceux qui ont appuyé pour que le déplacement de cet arrêt de bus se fasse le plus rapidement possible.



Rappel : Tisseo a annoncé la création du Lineo 11 pour 2021, qui reliera Basso-Cambo à Frouzins en utilisant la voie de bus actuelle de la VCSM.

De 5 h 15 à 0 h 30 (1h le week-end), le bus passera toutes les 9 minutes en heures de pointe et toutes les 12 minutes en heures creuses.

Un bâtiment du Domaine de Candie a été détruit pour permettre la poursuite de la construction de la **piste cyclable** en direction de Portet sur Garonne.



Bruit

Suite à des plaintes d'habitants du quartier au sujet du bruit généré par les motos sur le circuit de Candie, nous avons écrit à l'élue chargée de ce dossier, Mme Costes-Dandurand. Pour l'instant nos courriers sont restés lettre morte.

Ce circuit est le seul de France qui permette un usage jusqu'à 1 h 30 du matin le vendredi et 23 h 30 le samedi.

Un réaménagement des horaires avec fermeture à 22 heures serait peut-être suffisant pour garantir la tranquillité des habitants du quartier tout en permettant aux passionnés de profiter du circuit.

Prochaine réunion du bureau : le **lundi 4 février à 20 h 30** place de l'église

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement, Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM :

PRENOM :

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels:

Adresse postale :